

C'est l'une des réalités auxquelles nous devons faire face. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas adopter une attitude dogmatique. Nous, du Parti libéral, pensons qu'une grande partie du tort causé au centre industriel du Canada et qu'une grande partie de la désindustrialisation découle partiellement de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, mais partiellement seulement. On nous a donné le libre-échange en nous promettant une augmentation des exportations et un meilleur accès au marché américain. Eh bien, nous n'avons pas obtenu cette sécurité d'accès.

Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, le gouvernement a augmenté en même temps la valeur de notre dollar de 28 p. 100. Il a donné aux Américains un avantage de 28 p. 100 en leur permettant de vendre sur notre marché et de ne pas acheter nos produits. Puis, il a fixé nos taux d'intérêt à un niveau record, supérieur de 5 points de pourcentage à ceux des Américains. Eh bien, dans ces conditions comment pouvons-nous être concurrentiels dans le cadre du libre-échange? Le problème ne se résume pas au libre-échange. Certaines de nos difficultés existeraient de toute façon.

Nous, dans notre parti, nous sommes engagés à remédier en partie au tort causé par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En particulier, nous ne pensons pas que les Américains devraient avoir le droit de préemption d'acheter toutes les ressources canadiennes aux prix mondiaux, même s'il existe une pénurie au Canada. Nous estimons que notre pays devrait avoir le droit, dans certains cas, d'aider ses fournisseurs en accordant aux Canadiens des prix inférieurs aux cours mondiaux, afin de créer des emplois au Canada. Nous voulons pouvoir exploiter nos ressources primaires au Canada et créer dans notre pays des emplois bien rémunérés. Je ne suis pas disposé à accepter les dispositions de l'Accord de libre-échange qui portent sur le droit illimité des Américains d'accroître leur mainmise sur notre économie.

Ce sont les questions que je voudrais voir renégocier. Je ne suis pas certain que le recours à l'avis de six mois soit la meilleure façon de procéder. La réalité est que notre gouvernement, que cela nous plaise ou non, nous conduit à la table des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Nous, en tant que parti, ne pratiquons pas la politique de l'autruche comme les néo-démocrates. Nous pensons que nous devons être présents afin de protéger nos intérêts. Nous ne croyons pas que le gouvernement qui nous a donné la même accord avec les États-Unis possède la compétence voulue pour nous assurer un bon accord avec le Mexique.

### *Privilège*

Nous reconnaissons les réalités planétaires ainsi que la mondialisation de nos marchés et de nos économies. Nous ne sommes pas naïfs, comme le sont souvent les néo-démocrates, à propos des solutions à certains de ces problèmes. Les réponses sont très complexes. Il ne s'agit pas seulement de décider si nous voulons ou non du libre-échange, mais d'être présents pour obtenir les meilleures conditions à long terme pour le Canada.

C'est notre promesse, et c'est ainsi que nous envisagerions n'importe lequel des accords commerciaux.

Mais je voudrais remercier le député de Windsor qui a fait de nombreux commentaires judicieux à la Chambre; il a proposé de nombreuses et excellentes idées en ce qui concerne la façon de renforcer l'économie canadienne. Nous attendons avec impatience d'en connaître les détails à une date ultérieure.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### LES PROPOS TENUS PAR LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une question que le leader adjoint du Parti libéral a soulevé en mon absence jeudi dernier. Il s'agit d'observations que j'ai faites mercredi au sujet d'une modification de la formule de modification de la Constitution.

Je saisis cette occasion pour expliquer très brièvement mes observations.

J'accepte la rectification faite par le leader adjoint du Parti libéral, qui a soutenu que j'avais tort de dire que. . .

**M. Marchi:** Règlement, monsieur le Président. Je sais que la députée, qui est aussi chef du Nouveau Parti démocratique, tient à répondre à la question qui a été soulevée, et nous espérons qu'elle le fera, mais je lui demande d'avoir l'obligeance de le faire après la période des questions pour que nous puissions poursuivre le débat sur la motion de l'opposition au moins jusqu'à 14 heures.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je dois rappeler que la période de questions et commentaires était terminée et que c'est à cette condition que j'avais reconnu l'honorable députée de Yukon. Je vous reconnais donc à nouveau.

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, j'apprécie. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable député d'Ottawa—Vanier.